

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 29
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 9 mai 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

ABSENTS : Eric VIERO

Secrétaire de séance : Claude CHASTENET

OBJET :

**Prestations de service
aux Communes**

Le Président rappelle que lorsque la Communauté de Communes intervient à la demande des Communes en dehors de l'intérêt communautaire, les communes doivent effectuer le paiement de ces prestations. Une convention doit impérativement décrire les prestations et leur mode de calcul.

Pour l'année 2007, chaque commune avait accepté de signer une convention avec la CCPB et lors du Conseil Communautaire du 22 décembre 2007, l'ensemble des délégués s'était prononcé favorablement pour la signature de conventions similaires pour l'année 2008.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président et délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** la décision du 22 décembre 2007
- **Autorise** le Président à signer une convention du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008 avec chaque commune qui sollicitera des prestations réalisées par agents intercommunaux en dehors du champ des compétences communautaires.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : - 3 JUIN 2008

Publié ou notifié
Le : - 5 JUIN 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008

Le Président, José Daniel

